



Traceur de véhicule

Par Teddy 15

Bonjour

Mon patron est passé un matin au chantier pour sont cotidien.

Je me suis aperçu qu'il m'a caché un traceur sous le siège sans me le dire.

Sauf Que je m'en suis rendu compte par une application sur le téléphone qui m'indique qu'il me surveille.

A t'il le droit ? Je peux le dénoncer ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Je vous conseille de vous informer auprès de l'inspection du travail

Normalement OUI, votre patron peut installer un traceur GPS sur votre véhicule, mais en respectant certaines conditions.

Obtenir votre consentement avant d'installer un traceur GPS sur votre véhicule.(Vous devez être informé de l'installation du traceur et de son utilisation).

L'installation du traceur doit être justifiée par des besoins spécifiques de l'entreprise, comme la sécurité des biens ou la gestion des déplacements professionnels.

Par Henriri

Hello !

Pour faire court, une lecture pour vous Teddy :

[url=https://www.cnil.fr/fr/la-geolocalisation-des-vehicules-des-salaries]https://www.cnil.fr/fr/la-geolocalisation-des-vehicules-des-salaries[/url]

A+